28e ANNEE N° 2810 PARAIT LE SAMEDI 20 JANVIER 1912

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, *21, Place de la Mairie*, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0.20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0.30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LE CREDIT au petit commerce et à la petite industrie

La commission extra-parlementaire constituée l'été dernier pour la réforme de notre organisation bancaire va arriver prochainement au terme de ses travaux. Nous espérons que, grâce à ses efforts, se trouvera bientôt résolue la question si importante du crédit au petit et au moyen commerce et à la petite et à la moyenne industrie.

Cette question vitale pour notre pays intéresse non seulement deux des classes les plus laborieuses de la nation, mais encore la foule des consommateurs de moyenne bourse, qui doivent trouver chez le fournisseur, un crédit raisonnable pour acquérir les produits nécessaires à leur subsistance.

Dans l'ordre d'idées qui nous intéresse, un essai fut tenté, qui donne aujourd'hui les meilleurs résultats et fait sentir toute son influence bienfaisante. Nous voulons parler du Crédit agricole.

La commission de réforme bancaire peut-elle s'inspirer, pour son projet, de cet exemple vivant ? Non, certainement, car le problème, malgré ses analogies, n'est sensiblement pas le même dans le deuxième cas. Nous citerons par exemple, comme élément de divergence la nature du crédit agricole, qui repose sur une garantie immobilière d'une valeur certaine, alors que la base du crédit industriel ou commercial ressort comme bien indifférente.

On peut donc dire que la question se présente comme neuve et que c'est en réalité, un travail de création qu'on attend de la commission.

Nous allons passer rapidement en revue les principaux points sur lesquels a dû porter son examen.

* * *

Il est d'abord nécessaire, pour répondre aux besoins à soulager, qui sont considérables, de constituer un capital important dont la rémunération doit être, d'autre part, assez élevée à cause des aléas inéhrents à ce genre d'opérations, sans toutefois que le taux imposé aux emprunts soit de nature à enlever à l'institution le caractère d'utilité sociale dont elle est revêtue. Trois conditions, avouons-le, difficiles a obtenir.

Par qui sera fourni le capital ? Le gouvernement a stipulé, dans les modifications apportées tout récemment aux conventions avec la Banque de France, une nouvelle avance gratuite de 20 millions en faveur de l'Etat. Ces 20 millions serviraient à subventionner les prêts au petit commerce et à la petite industrie.

Point n'est besoin d'insister sur l'insuffisance d'une pareille somme. Il faut donc considérer d'autres moyens pour obtenir le capital nécessaire.

Etant données les nécessités impérieuses d'une administration expérimentée, impartiale et rigoureuse, c'est la forme d'une société anonyme qui semble s'imposer pour atteindre ce but.

Qui seront les actionnaires ?

Il ne faut pas songer à demander au public la totalité des capitaux que nécessite une organisatisn semblable. Encore doit-on donner aux actionnaires des garanties suffisantes de rendement et pour cela il faut qu'au capital-actions vienne s'ajouter de l'argent bon marché.

On a proposé l'*émission d'obligations à lots* ; mais cette émission devrait porter sur plus de 100 millions pour permettre d'instituer des tirages capables d'attirer le public, et encore la concurence des emprunts du Crédit Foncier et de la Ville de Paris rendrait-elle la réussite aléatoire. D'autres suggèrent de remplacer les 20 millions de la nouvelle avance gratuite de la Banque de France à l'Etat par une somme plus importante, soit jusqu'à *100 ou 150 millions*, à un *taux d'intérêt* se rapprochant du *taux d'escompte* officiel moyen, par exemple 3 o|o. Seules profiteraient de cet avantage les sociétés de crédit spécialement organisées pour les prêts au petit et au moyen commerce fonctionnant suivant un régime déterminé et assujetties à la surveillance de l'Etat ; de plus, le montant de l'avance faite par la Banque de France ne pourrait dépasser une certaine proportion avec le capital versé de ces sociétés, soit deux ou trois fois ce capital.

Encore faudrait-il que la Banque de France consentit à une combinaison de ce genre. Cela ne paraît pas impossible, les risques pouvant être, en somme, assez réduits.

Une fois assuré d'une somme suffisante, il est meme probable qu'on trouverait aisément un groupe financier, voire le consortium de nos établissements de crédit, pour souscrire le capital-actions.

Par la suite on pourrait y faire participer le public capitaliste dont les première hésitations, à la vue d'une entreprise aussi neuve, feraient bientôt place au désir de s'associer à des opérations productives et d'une grande nécessité.

* * *

Si on examine ce que sera le projet dans son application à l'égard des principaux intéressés, l'évaluation du crédit des commerçants ne semble pas devoir soulever de sérieuses difficultés. Les méthodes à ce point de vue ont déjà fait leur preuve.

En plus du nantissement sur le fonds de commerce, on a encore imaginé, pour fournir un gage aux sommes prêtées, un autre genre de garantie consistant dans le paiement par tout emprunteur d'une prime spéciale d'assurance en plus du taux d'intérêt de la somme prêtée.

Le moyen qui paraît devoir être adopté pour venir en aide aux industriels est le suivant : il serait créé, par un établissement financier auxiliaire, des obligations dont l'émission fournirait les fonds nécessaires aux prêts demandés.

Le gage de ces obligations consisterait dans une hypothèque sur les usines ou un nantissement sur leur outillage. Etant donné le marché très large qui pourrait être donné à ces obligations on serait assuré d'un taux d'émission assez bas. C'est en somme, à peu de chose près, la méthode employée pour le crédit foncier.

* * *

Nous avons brièvement fait apparaître comment se présente la question du crédit au petit commerce et à la petite industrie.

La commission de réforme bancaire ne tardera pas à nous dire quelles sont les solutions auxquelles elle s'est arrêtée.

Chronique électorale

Remerciements

AUX DÉLÉGUÉS ET ÉLECTEURS SÉNATORIAUX DES BASSES-ALPES !

Aux 314 électeurs et délégués sénatoriaux qui, dimanche dernier, m'ont confié le mandat de représenter au Sénat le département des Basses-Alpes, j'adresse mes plus cordiaux et mes plus chaleureux remerciements.

Je dois un témoignage particulier de gratitude à ceux qui, dès le premier tour de scrutin, m'avaient, après l'élection de mon excellent ami Henri Michel, désigné pour porter aux scrutins suivants le drapeau de notre parti.

Je ne saurais non plus oublier l'attitude loyale de mes honorables concurrents moins favorisés, qui, suivant l'exemple de M. Malon, ont, à l'heure voulue, su faire leur devoir et observer la discipline républicaine. Je reconnais ici bien volontiers ce que je dois à ceux d'entre eux qui, comme MM. Andrieux et Joly, n'appartiennent point au parti radical ; la correction de leur conduite a évité de regrettables divisions entre républicains.

Je tiens enfin à remercier ceux de mes amis, et particulièrement M Prunier, le sympathique conseiller général du canton de Seyne, dont l'initiative m'a permis de faire aux délégués réunis sur le boulevard Gassendi, entre le premier et le deuxième tour de scrutin, une nécessaire déclaration d'indépendance personnelle qui a dissipé toutes les équivoques.

Et maintenant, fort de votre confiance, heureux qu'elle m'ait associé pour une tâche commune à ce respecté et dévoué militant de la démocratie provençale qu'est mon ami Henri Michel, je vais me mettre au travail.

Tous les projets dont nous nous sommes entretenus pendant la campagne électorale, et qui doivent concourir au relèvement économique de la région vont être l'objet d'études approfondies.

Au cours des fréquentes visites que j'ai l'intention de faire dans le département, je vous soumettrai le résultat de ces études, et nous rechercherons ensemble les moyens pratiques de réalisation des mesures les plus urgentes.

Fidèle à ma parole, je me considère aujourd'hui comme l'élu de tous ; aussi les représentants de toutes les municipalités, qu'elle qu'ait été leur attitude à mon égard, peuvent ils, sans hésiter, faire appel à mon concours. Il ne leur fera point défaut.

Les promesses que je vous ai faites seront suivies d'actes. Les engagements que j'ai pris, tant au point de vue politique qu'au point de vue économique, seront tenus.

Ne relevant que de moi même, de mon parti et de votre jugement, je m'appliquerai de toutes les forces de ma volonté et de mon énergie à servir les intérêts de la France, à défendre la République, à réaliser progressivement les réformes inscrites au programme radical, à travailler enfin sans relâche à la grande œuvre de rénovation industrielle et agricole qui rendra à notre beau département la part de richesse et de bien-être à laquelle il a droit.

Vive la France !
Vive la République !
Vivent les Basses Alpes !

JUSTIN PERCHOT.
Sénateur des Basses-Alpes.

Paris, le 9 janvier 1912

M. ANDRIEUX, député des Basses-Alpes, adresse la lettre suivante aux électeurs sénatoriaux de ce département :

Mes chers concitoyens,

Je vous remercie des suffrages que vous m'avez donnés à l'élection sénatoriale du 7 janvier. Au premier tour de scrutin vous avez renouvelé le mandat de notre éminent sénateur, M. Henri Michel, mais vous m'avez placé à peu près à égalité avec ceux de ses concurrents les plus favorisés, devançant d'autres républicains éprouvés dont nous connaissons les mérites et le dévouement éclairé aux intérêts de notre département.

Quelques-uns d'entre vous m'encourageaient à maintenir ma candidature après le second tour, escomptant le bénéfice possible d'un incident qu'il faut oublier, les rivalités et les rancunes qui pouvaient m'apporter un utile concours, j'ai préféré rester fidèle aux engagements pris et au devoir de discipline républicaine. J'ai eu l'honneur de me désister en faveur de mon collègue M. Perchot.

Puisse cette détermination faciliter dans notre département l'apaisement désiré par tous les bons citoyens et mettre fin à des discordes dont les questions de personnes sont la seule cause, entre citoyens animés d'ailleurs d'un même dévouement aux institutions républicaines.

D'autre part je n'aurais pas voulu m'exposer au reproche d'avoir fait échouer les espoirs de prospérité et de richesse qui font cortège à l'honorable M. Perchot. Dans la modeste sphère de mon influence je travaillerais à lui en faciliter la réalisation, et je reste.

Votre dévoué député,
ANDRIEUX.

Les Secrétaires et employés de Mairie des Hautes et Basses-Alpes

Sur l'initiative prise par quelques-uns d'entre eux, les Secrétaires et employés de mairie des Hautes et Basses-Alpes avaient été convoqués un dimanche à l'effet d'entreprendre d'un commun accord avec les camarades des autres département une action corporative.

Depuis quelques temps déjà, en effet, un peu partout, en France, des groupements départementaux se sont constitués pour demander aux Pouvoirs publics la revision d'une législature qui livre un peu trop souvent le sort de toute une catégorie de modestes travailleurs au bon plaisir des municipalités.

La réunion a eu un plein succès : 46 secrétaires ou employés des deux départements étaient présents ou représentés.

Après un exposé de la situation qui est créée aux fonctionnaires municipaux par la

© VILLE DE SISTERON

lci de 1884 et des améliorations demandées par les récents Congrès nationaux et notamment par celui qui s'est tenu en novembre dernier à Marseille, exposé fait par M. Disdier, secrétaire à Gap, les assistants ont décidé, afin de coordonner leurs efforts, de fonder une Association qui grouperait les secrétaires et agents des services techniques communaux (professionnels) des deux départements.

A la suite de ce vote, l'assemblée a adopté un projet de statuts, élaboré par une Commission provisoire et a constitué son bureau comme suit pour 1912 :

Président, M. Disdier (Gap) ; vice président, M. Richaud (Digne) ; secrétaire, M. Rostain (Gap) ; trésorier, M. Jean (Sisteron)

Délégués d'arrondissement : MM. Eyraud, à St-Bonnet, Maréchal, à Embrun ; Vollaire à Briançon ; Arnaud, à Digne ; Tron, à Barcelonnette ; Robert, à Castellane : Paris, à Manosque et Lèbre à Forcalquier.

Après un court débat, le vœu suivant, qui résume les aspirations de l'assemblée, a été adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne le personnel municipal d'une facon générale : Le Congrès, considérant que les secrétaires et employés de Mairie et agents des services techniques sont les seuls fonctionnaires placés encore actuellement sous un régime d'exception ;

Considérant, en outre, que les intérêts de l'Etat et du public, bien compris, exigent que des garanties professionnelles soient demandées aux candidats aux fonctions de secrétaires de mairie ;

Emet le vœu :

Que les secrétaires et employés de mairie soient, sans préjudice toutefois des droits acquis, nommés au concours et directement par l'Etat ;

Que le nombre d'emplois à pourvoir soit fixé dans chaque commune en tenant compte des enseignements de la pratique et du chiffre de la population ;

Que les traitements soient établis sur des bases fixes avec la triple contribution de l'Etat, du département et de la commune intéressée ;

Et qu'enfin, ces fonctionnaires aient les garanties de stabilité dont jouissent actuellement les fonctionnaires publics auxquels ils seraient de plein droit assimilés.

Des remerciements sont votés aux personnes, qui dans la grande presse ont appelé l'attention du public sur la situation des secrétaires et employés de mairie.

Ces remerciement, le Congrès les adresse plus particulièrement à M. Jacques Dhur, collaborateur du *Journal*.

Une deuxième assemblée générale se tiendra à Sisteron le lundi de Pâques.

Chronique Locale

SISTERON

Elections sénatoriales — Dans sa séance du 16 janvier le Sénat a validé les élections de MM. Henri MICHEL et Justin PERCHOT, comme sénateurs des Basses-Alpes

Distinctions. — A l'occasion du premier janvier, M. Albert Brunet, secrétaire en chef de la sous-préfecture a été nommé Officier de l'Instruction Publique.

MM. Piauroy, employé au P.L.M. à Sisteron, Cholin Albert, vice-président du Conseil d'arrondissement ont été nommés Officiers d'Académie.

Toutes nos félicitations aux nouveaux promus.

Infanticide. — Dimanche dernier la brigade de gendarmerie de Sisteron amenait à la maison d'arrêt pour y être incarcéré la nommée A.-L. veuve R. de Claret. Cette femme est accusée d'avoir donné la mort à un enfant, mis clandestinement au monde par sa fille âgée de 16 ans, qui, dans la soirée du 12 janvier aurait enterré le petit être dans le cimetière communal. Le parquet de Sisteron rendu sur les lieux, accompagné du docteur Buès, médecin-légiste, a conclu, sur l'avis du docteur, que l'enfant était né viable en même temps qu'il constatait qu'une fracture du crâne aurait occasionné la mort.

La fille-mère a été laissée en liberté.

Fête au Faubourg. — Le coquet faubourg de la Baume fêtera sa fête après demain dimanche dans l'après-midi

Le programme composé *ne varietur* comprend concours de chants, de danses et la musique qui se fera entendre à l'endroit le plus ensoleillé.

Le lendemain lundi étant jour de foire à Sisteron, le concours de boules et l'ingurgitation des pois-chiches auront lieu le mardi. Nous espérons qu'un soleil radieux viendra réchauffer de ses chauds rayons toutes ces agappes faubouriennes.

Secours mutuels. — Tous les sociétaires de la Société de Secours mutuels et de Prévoyance de Sisteron sont invités à se rendre demain matin à 9 1/2, en assemblée générale, dans le local des Saintes-Maries. Priére d'être exact.

Bal du Sisteron-Vélo. — L'annonce de la soirée dansante du Sisteron-Vélo, attendue avec impatience par les amateurs de ce séduisant sport a été accueillie avec joie, et nombreux sont les petits pieds qui frétillent d'aise, à la pensée des valses folles et quadrilles échevelés.

Notre Société sportive se devait à elle-même de faire bien les choses et, sous les feux des lumières et décorations, le bal annuel du Sisteron-Vélo connaîtra une fois de plus le succès dû à sa réputation de gaieté et d'entrain le 28 janvier prochain.

Le banquet qui réunira membres actifs et honoraires sera servi au "Touring Hôtel".

Les inscriptions sont reçues chez MM Allemand, membre doyen et G. Collombon.

Le prix d'inscription est fixé à 3 f. D'autre part la partie sportive sera fournie, dans la journée, par l'équipe 1re de football qui rencontrera au terrain de la maisonnette "l'Union Athlétique du lycée de Gap".

Réunion. — Mercredi soir 24 janvier à 8 h. 1/2, aura lieu à la nouvelle mairie une réunion générale de *La Durance*, société de préparation militaire agrée par le ministre de la guerre. Les membres de la Société recevront une convocation individuelle et sont priés d'être exacts.

Les jeunes gens et les parents des jeunes sont invités a assister à cette séance où il sera donné toutes les explications sur la nouvelle loi militaire concernant l'obtention du brevet et les avantages qu'il comporte.

Au Casino. — Cinéma *Le Rêve*. — Le programme de la séance de ce soir au Casino, bien que d'un genre tout différent que les précédents, sera s'il est possible encore plus intéressant.

Nous y voyons en effet : *Une heure d'oubli*, joli film sentimental ; *La Chambre ensorcelée*, féérie à grand spectacle ; *La sœur de lait*, intéressante idylle ; *Le truc de Rigadin*, comique et enfin *Larenjaccio*, belle scène d'après Alfred de Musset.

Pathé-Journal nous montrera entr'autre le retour triomphal au théâtre Pathé, après une longue maladie, de notre ami Max-Linder.

Revision de la liste électorale. — Le maire informe les habitants qu'ils peuvent présenter jusqu'au 4 février leur demande d'inscription ou de radiation des listes électorales.

Foire. — Après demain lundi se tiendra à Sisteron la foire de Saint-Antoine.

Si vous avez des maux d'estomac, aigreusr, renvois, pituites, gastrites, employez les Pilules Suisses. 1 fr. 50 la boîte, franco Glaesel, ph. 28, rue Crammont, Paris.

SAVON du CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

ETAT-CIVIL

du 12 au 19 Janvier 1912

NAISSANCES

Néant.

MARIAGES

Entre M. Le Gac Vincent-Marie, sous-officier à la section spéciale à Sisteron, et Mlle Tourniaire Elise Louise, couturière.

DÉCÈS

Jean Célina, épouse Sourribes Oscar, 44 ans, Place de l'Horloge.

La Grippe

La grippe n'est redoutable que par ses complication pulmonaires. Elle laisse, en effet, des lésions qui produisent, à la longue, une affection chronique des bronches comme l'asthme, le catarrhe et l'emphisème. Pour enrayer le mal, un seul remède est réellement efficace. C'est la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Elle calme intantanément et guérit progressivement l'asthme, le catarrhe, et l'oppression, Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras 139, Bd Magenta, à Paris

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons démangeaisons, bronchites chroniques, maladie de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qui l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire est la conséquence d'un vœu.

Ecrire à M. Vincent 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis, franco et par courrier et enverra les indications demandées.

A VENDRE

UNE MAISON

située à la plus basse Coste, composée de cave, écurie, trois pièces et grenier au dessus.

S'adresser pour renseignements au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. B. MICHEL, négociant en fers, crépins et machines agricoles, rue Droite 35, informe sa nombreuse clientèle que par suite d'agrandissement ses magasins et entrepôt sont transférés à partir du 1er janvier prochain Rue de Provence N° 10.

HUILE D'OLIVE

Nouvelle Récolte

Vierge extra fruitée	1 fr. 80 le litre
De table, 1re qualité	1 fr. 60 le litre
De friture (garantie sans goût)	1 fr. 15 le litre

Rendu franco-gare à partir de 10 kilogs.

J. MONTAGNIER, propriétaire-fabricant MANOSQUE (Basses-Alpes)

Formation de Société

Par actes sous-seings privés en date du premier janvier mil-neuf-cent-douze, il est formé une Société en nom collectif entre les soussignés François **Gachet** et Laurent **Béoletto** tous deux demeurant et domiciliés à **Sisteron**, à l'effet d'exploiter un commerce de *Quincaillerie, Fers, Fonte, Métaux* dans la susdite ville.

La raison sociale est **GACHET ET BÉOLETTO**. Le siège social, 35, rue Droite.

La durée de la présente Société est de trente années à partir du premier anvier mil-neuf-cent-douze et résiliable au bout de trois ans si les bénéfices obtenus ne repondent pas au désir des associés.

Ces derniers pourront faire usage de la signature sociale mais n'engageront la Société que lorsqu'il s'agira d'affaires l'intéressant.

Le minimum du fonds social est trente mille francs (30.000 francs) à fournir au fur et à mesure des besoins par chaque associé et par moitié.

Dépôts ont été faits au Tribunal de commerce de Sisteron ainsi qu'à celui de la Justice de Paix du canton de Sisteron le dix-huit janvier mil-neuf cent-douze.

ÉTUDE DE Me ALEXANDRE SUQUET
Licencié en Droit, Avocat-Avoué
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE

sur surenchère du sixième
APRÈS LICITATION

Le **mardi six février** mil-neuf cent-douze, à **deux** heures du soir, à l'audience des criées du Tribunal de première instance de Sisteron, il sera procédé à la

Vente aux Enchères Publiques

au plus offrant et dernier enchérisseur de la propriété ci-après désignée sise à **L'Escale.**

LOT UNIQUE

(troisième des premières affiches)

Labour actuellement ensemencé de luzerne, quartier du Moulin dit la « Plugiegrasse », numéro 724 section D. confrontant au nord et du couchant petit canal, du levant Girouy, du midi les hoirs Girard.

Mise à prix : **Cent-soixante-quinze** francs.

ci..... **175** francs.

Cette proriété dépend de la communauté ayant existée entre Félix-François **Girard**, décédé, et Eugénie **Boyer**, restée sa veuve.

A l'audience du deux janvier mil-neuf-cent-douze, elle avait été adjugéé à Monsieur André **Bernard**, propriétaire, cafetier à l'Escale, ayant Me **Suquet** pour avoué.

Par acte au greffe du huit janvier mil-neuf-cent-douze, enregistré, la dame Eugénie **Boyer**, veuve Félix-François Girard, a déclare surenchérir du sixième le prix de la précédente adjudication, et ce avec l'assistance de Me Alexandre **Suquet**, son avoué constitué.

Le seize Janvier mil-neuf-cent-douze, le Tribunal civil de Sisteron a validé la surenchère dont s'agit et ordonne que la vente sur surenchère aura lieu le six février mil-neuf-cent-douze.

La vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de Sisteron.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Alexandre SUQUET, avoué surenchérisseur.

Sisteron, le 19 janvier 1912.

Alexandre SUQUET.

Dûment enregistré.

Etude de Me PIERRE BOREL
Licencié en Droit, Notaire
Rue du Jalet
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

DEUXIEME AVIS

Suivant contrat passé devant Me BOREL, notaire à Sisteron le onze Janvier mil-neuf-cent-douze, Monsieur Léopold **Nègre**, maître d'hôtel à Sisteron a vendu à Monsieur Pierre **Raynaud**, maître d'hôtel à Tarascon, le fonds de commerce qu'il exploitait à Sisteron, rue Droite, sous le nom d'**Hôtel de la Poste.**

Avis est donné en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909 que dès les dix jours au plus tard qui suivront la seconde insertion, tout créancier du vendeur pourra, au domicile ci-après indiqué, faire opposition au paiement du prix de vente, par simple acte extra-judicaire.

Domicile est élu en l'étude du notaire soussigné.

Pour deuxième publication :

P. BOREL.

© VILLE DE SISTERON

Etudes de Mes **Aimé BERTRAND** et **Louis FARAVEL**
Huissiers à **Sisteron** (B-A)

VENTE
MOBILIÈRE
par suite de faillite

Il sera procédé le **dimanche vingt-huit Janvier** mil-neuf-cent douze, à **dix** heures du matin, dans la commune de **Valbelle**, sur la place publique, par le ministère des huissiers soussignés, à la vente des meubles, effets et marchandises dépendant de la faitlite de feu Monsieur Delphin **Tourniaire**, en son vivant, négociant à Valbelle, et consistant en :

Tables, Chaises, Bureau-Ministre, Lit en bois de noyer, Sommier, Table de nuit, batterie de cuisine, futs de diverses contenances, vin rouge, vin blanc, fourrage et paille, une Batteuse marque "Pilter", trois Alambics numéros 41.612, 41.680, 41.665. Ce dernier est loué à M. Chauvin, distillateur à Ribiers, jusqu'à la fin septembre mil-neuf-cent douze, et sera vendu avec la réserve du dit bail. Les amateurs pourront le voir avant la vente, à Ribiers.

La vente sera faite au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant sous peine de folle enchère.

Il sera perçu le 5 0/0 en sus du prix d'adjudication.

Sisteron, le 18 janvier 1912.

Pour extrait :
Signés,
A. BERTRAND
et **L. FARAVEL**
Huissiers.

ÉTUDE
de
Me Frédéric-Adrien **BERENGUIER**
Notaire à Aubignosc,
Canton de Volonne (Basses-Alpes)

PURGE
d'Hypothèques Légales

Suivant contrat reçu par Me BERENGUIER, notaire à Aubignosc, le vingt-trois décembre mil-neuf-cent onze, enregistré.

La Compagnie des produits chimimiques d'Alais et de la Camargue, siège social à Lyon, rue Grolée, numéro **9**, a acquis de Monsieur **Gras** Adrien, propriétaire fermier, demeurant et domicilié à **Cruis**, canton de Saint-Etienne-les-Orgues (Basses-Alpes) sous les clauses et conditions stipulées au dit contrat, toute une **Terre** située sur le terroir d'Aubignosc, lieu dit « Crouzouret ou les Capitaux » portée au plan cadastral sous les numéros 729, 734, 735 de la section B.

Copie collationnée de ce contrat de vente a été déposé au Greffe du Tribunal civil de première instance de Sisteron.

Copie collationnée de ce contrat sera signifiée :

1° à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Sisteron ;

2° à Madame **Martel** Flavie Marie Honorine, épouse du vendeur, demeurant à Cruis.

La présente insertion a lieu afin de puger de toutes hypothèques légales connues ou inconnues qui peuvent grever l'immeuble vendu et ci-dessus désigné, et toutes personnes du chef desquelles il pourrait être **requis inscription sur le dit immeuble** seront forcloses, faute d'avoir pris inscription dans les délais de la loi, conformément aux articles 2193, 2194 et 2195 du code civil.

Pour extrait :
BERENGUIER

Etude de Me **Pierre BOREL**
Licencié en Droit, Notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

A VENDRE
par suite de décès

Un fonds de commerce de chaussures, dépendant de la succession de Madame Veuve BRUN, sis rue Deleuze, à Sisteron.

On donnerait des facilités pour le paiement

S'adresser à Me BOREL, notaire, à Sisteron, chargé de la vente.

ÉTUDE
de
Me Frédéric-Adrien **BERENGUIER**
Notaire à Aubignosc.
Canton de Volonne (Basses-Alpes)

PURGE
d'Hypothèques légales

Suivant contrat reçu par Me BERENGUIER, notaire à Aubignosc, le trent-un décembre mil-neuf-cent-onze, enregistré.

La Compagnie des produits chi- d'Alais et de la Camargue, siége social à Lyon, rue Grolée, numéro 9, a acquis de Monsieur **Heyriès** Victor, employé à l'administration du *Petit Provençal*, et de Monsieur **Heyriès** Léon, commis de Perception, demeurant tous deux à Marseille, vendeurs conjoints et solidaires, demeurant tous deux à Marseille, Rue Sainte-Philomène, numéro 55, sous les clauses et conditions du dit contrat et moyennant la somme globale et forfaitaire de **quatre mille cinq cents** francs.

Toute une **Terre**, située sur le terroir de la commune de Château-Arnoux, lieu dit « Les Salettes et Hautes-Rives » portée au plan cadastral, sous les numéros 288, 289 p., 290 p. de la section B.

Copie collationnée de ce contrat de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de première instance de Sisteron ;

Copie collationnée de ce contrat sera signifié :

1° à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal de Sisteron ;

2° à Madame **Goirand** Joséphine Eugènie, épouse de Monsieur Heyriès Victor l'un des vendeurs, demeurant et domiciliée à Marseille, Rue Sainte-Philomène, numéro 55.

La présente insertion a lieu afin de purger de toutes hypothèques légales connues ou inconnues qui peuvent grever l'immeuble vendu, et ci-dessus désigné et toutes personnes du chef desquelles il pourrait être requis inscription sur le dit immeuble seront forcloses, faute d'avoir pris inscriptions dans les délais de la loi conformément aux articles 2193, 2194 et 2195 du code civil.

Pour extrait :
BERENGUIER.

MESDAMES
Si vous êtes inquiètes pour vos époques (douleurs, irrégularités, retards ou suppressions), écrivez en confiance à **G. LACROIX**, O.✠, Pharm^ien Spécialiste, 39, Rue Neuve, à LILLE, qui vous enverra tous renseignements demandés (8e ANNÉE).

Epicerie-Droguerie Vve A. TURIN
Rue de l'Horloge — SISTERON

Spécialités de Café, Chocolats et Cacaos
Mastic pour le greffage ; Cire à cacheter les bouteilles
Légumes secs ; Morue 1er choix
Sulfate de fer et de cuivre ; Farine de lin ; Moutarde
Parfumerie ; Savons de toilette ; Bois et savon de Panama ; Essences
Alcool de Menthe ; Liqueurs ; Eau des Carmes
Teintures — Peintures — Antirouille. — Eponges
Bouillies pour le Sulfatage des Vignes

Droguerie Ve TURIN, rue de l'Horloge, Sisteron

ANGINES - LARYNGITES - GRIPPES
Influenza, Bronchites, Tuberculose, Asthme
guérison rapide et assurée par le
"PULVEOL"
qui s'emploie en
Inhalations, Gargarisme, Vaporisations
— **EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES** —

Bulletin Financier

Le marché se montre plus hésitant.

La rente Française est très calme à 95.33.

Les Fonds d'Etats étrangers sont en légère réaction ; Extérieure 95.05 ; Russe consolidé 96.60 ; Turc unifié 91.92.

Les Etablissements de Crédit sont stationnaires ; Banque de Paris 1792 ; Comptoir d'escompte 942 ; Crédit lyonnais 1540 ; Union Parisienne 1243 ; Société Générale 826 ; Banque Franco-Américaine 504 ; Banco di Roma 116. Chemins de fer français moins bien tenus : Lyon 1256, Nord 1678.

Valeurs industrielles russes irrégulières mais résistantes dans l'ensemble : Briansk 515

Valeurs de tractions fermes . Métro 701 ; Nord Sud 204.

Mines d'or faibles : Rand Mines 168.50.

La Société « l'Energie Industrielle » aurait réalisé en 1910 1911 un bénéfice de 800.000 fr, environ. L'action cote 97.

NOVEL,
42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

A LOUER

Un Pré, situé au Plan de Leydet.
S'adresser au bureau du Journal.

UN PRÊTRE dans un but charitable offre de faire connaître gratuitement recette infaillible pour guérir rapidement et radicalement **Epilepsie, Maladies du Système nerveux, Neurasthénie.** Ecrire à l'Abbé **LAURET**, Curé d'Ervauville (*Loiret*).

ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?
Si oui, employez le ROYAL WINDSOR
Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* Entrepôt : 28, Rue d'Enghien, PARIS.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

FÊTES SPORTIVES
A CHAMONIX

D'après les dernières nouvelles reçues de Chamonix, la neige tombe abondamment ; les pistes de luges, de bobsleighs, etc, sont prêtes et le pays du Mont Blanc commence à recevoir ses visiteurs. La saison s'annonce comme devant être particulièrement favorable aux sports d'hiver qui comporteront cette année un attrait de plus : le IVme concours international de Ski, organisé sous la Présidence d'honneur de Monsieur le Ministre de la Guerre, du 3 au 7 février 1912, par le Club Alpin Français, qui depuis longtemps a pris l'initiative des sports d'hiver dans nos régions montagneuses.

L'Armée Française sera représentée par de nombreuses équipes qui disputeront fraternellement de pacifiques lauriers aux équipes des armées étrangères conviées, comme d'usage, aux épreuves internationales.

Rappelons à ce propos que la Cie P.-L-M. met à la disposition du public des bitlets d'aller et retour spéciaux à prix réduits et qu'un train express de nuit, composé de lits-salons et de voitures de 1re et de 2e classes chauffées à la vapeur, sera mis en marche au départ de Paris à dater du 22 décembre 1911 jusqu'au 11 février 1912.

A nos lecteurs

Nous venons de recevoir la 17e édition de l'**Annuaire-Almanach illustré des Hautes-Alpes et Basses-Alpes (partie)** — 600 pages de texte — qui parait à point pour que nos lecteurs se la procurent au début de l'année nouvelle.

Cette édition encore plus complete que la précédente est indispensable à tous les commerçants et industriels, à tous les fonctionnaires, aux agriculteurs, aux touristes, aux rentiers, aux propriétaires, aux dames qui font des visites.

C'est le livre de chevet que tout haut et bas-alpin doit acheter au plus tôt moyennant la modiqué somme de **1 franc** chez **M. CLERGUE**, libraire à Sisteron.

Sang Bu

L'anagramme est facile à trouver, mais au contraire de beaucoup d'exemples de ces transpositions, le sens dans les deux cas reste le même. Sang bu. — Bussang. — où gît la célèbre eau minérale providence des anémiques, des convalescents. L'eau Bussang — Sang Bu. — car elle infuse à tous ceux qui la boivent un sang nouveau qui donne aux jeunes et aux vieux force, vigueur, santé et belles couleurs. Par son merveilleux dosage, cette eau ferrée renferme comme principes actifs en fer et en manganèse, une quantité égale à celle qui entre dans la composition d'un sang pur et riche.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER.

© VILLE DE SISTERON

Automobiles, Cycles, Motocyclettes.

'PEUGEOT'

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

Françis JOURDAN succesr de H. Martel

Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

POUR 13 fr. 50 L'ENVELOPPE A TRINGLE

DUNLOP VÉRITABLE

Garantie UN AN

EST EN VENTE chez tous les Agents de Cycles.

ÉCONOMIE — SÉCURITÉ

ÉCLAIREZ-VOUS à l'Incandescence au Pétrole Système KITSON

B.R.C. 67, Boul. de Charonne PARIS

à l'Acétylène IDÉAL par les Comprimés DELTA

SANS ODEUR — PROPRE

PLACEMENTS D'ARGENT A REVENUS MENSUELS en Reports et en Comptes-Courants à intérêts fixes

PAS DE JEU. — PAS DE SPÉCULATION. — CAPITAUX GARANTIS ET INALIÉNABLE

S'Adresser pour tous les Renseignements à la BANQUE MOBILIÈRE DE CRÉDIT, 5, rue de Chantilly, à Paris.

ÉPARGNE ET FORTUNE 16 pages 2e année. Revue donnant tous les Tirages Financiers d'après les Listes officielles. Service Gratuit d'Essai pendant 3 mois. Il suffit d'envoyer sa carte de visite affranchie à 0 fr. 05. Même adresse que ci-dessus.

SE FAIT EN TEINTES : Blanche, Rosée, Rachel, Chair, Naturelle

PRIX DU FLACON verre opale (déposé) 2 fr.

Envoi d'un FLACON franco par poste contre 2 f. 50 en timbres ou mandat.

L'Eau du Sahel

est une **Eau de Beauté incomparable** absolument inoffensive, **Elle remplace avantageusement** les Crèmes et Laits de Toilette et la Poudre de Riz.

SOUVERAINE contre les affections légères de la peau, L'EAU DU SAHEL donne au visage un teint velouté et lui procure une fraîcheur bien agréable.

M. DORIER & Cie - Marseille - Fabricants

Se trouve : chez les coiffeurs, parfumeurs et dans toute maison vendant de la Parfumerie.

EAU DE TABLE MINERALE NATURELLE DE

SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

TONIQUE, DIGESTIVE

Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :

à SISTERON : chez M. CHAUVIN Louis, épicier ;
à MANOSQUE : chez MM. TURIN et JOURDAN, limonadiers.
à MARSEILLE chez MM. MEYNADIER et Cie, rue de la République, 39.
Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. LAURENT OLLIVIER, *place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)*

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER 21, Place de la Mairie, SISTERON, Basses-Alpes

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON